



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## stationnement

Question écrite n° 20934

### Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la réglementation relative au stationnement des gens du voyage. De nombreux maires sont confrontés aux problèmes posés par le stationnement des gens du voyage sur le territoire de leur commune, et il s'agit également d'une source de préoccupations pour les populations. La réglementation en vigueur semble ne pas pouvoir répondre à tous les problèmes posés, en termes d'espace d'accueil, du temps de stationnement et surtout, elle est difficile à faire respecter. Il convient donc que soit affirmée une volonté politique forte, afin d'encadrer, dans le respect des libertés de chacun, le stationnement des gens du voyage, pour éviter de voir des solutions extrêmes comme le creusement d'une tranchée autour d'un campement, être prises par les élus pour faire respecter la réglementation. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il compte prendre dans ce sens.

### Texte de la réponse

Ainsi que le souligne l'honorable parlementaire, le dispositif législatif actuel relatif à la question du stationnement des gens du voyage ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux problèmes posés en ce qui concerne l'accueil des gens du voyage et le respect par ceux-ci du stationnement sur les aires désignées à cet effet. Le Gouvernement est conscient de la nécessité de prendre des mesures afin que, d'une part, des aires d'accueil soient créées en nombre suffisant sur le territoire national et que celles-ci permettent l'accueil des gens du voyage dans de bonnes conditions, et, d'autre part, de lutter contre le stationnement irrégulier des caravanes dans les communes. Le Premier ministre a chargé le secrétaire d'Etat au logement d'élaborer un projet de loi sur cette question qui devrait être présenté au Parlement au début de 1999. Par ailleurs, le Gouvernement prépare un projet de décret dont l'objet sera de reconstituer la Commission nationale consultative des gens du voyage.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20934

**Rubrique :** Gens du voyage

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 1998, page 5993

**Réponse publiée le :** 7 décembre 1998, page 6726